



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Onzième session

Rome, 4-8 avril 2016

**Recommandations de la Commission – Proposition de recommandation sur
l'importance de la diagnose des organismes nuisibles**

Point 12.1 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV¹

1. À la dixième session (2015) de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), l'Union européenne a proposé que la CMP élabore une recommandation sur l'importance de la diagnose des organismes nuisibles² et a présenté un projet de texte pour information³. Les Parties contractantes ont fait part de leur souhait de formuler des observations sur le projet, et il a été convenu qu'elles le feraient; la recommandation serait élaborée conformément à la procédure établie. Les Parties contractantes ont été priées de soumettre leurs observations à l'Union européenne le 15 mai 2015 au plus tard. Certaines Parties contractantes ont également présenté un document sur les questions stratégiques associées à la diagnose des organismes nuisibles, qui comprenait des propositions de recommandations à l'intention de la CMP. Quelques Parties contractantes ont demandé un délai supplémentaire pour examiner le document et il a été conseillé à l'Union européenne de proposer ce thème à la CMP en tant que point de l'ordre du jour de sa onzième session (2016).

2. L'Union européenne et ses 28 États membres ont ensuite élaboré une proposition de recommandation qui a été présentée aux Parties contractantes pour que celles-ci formulent leurs observations au moyen du système en ligne de communication des observations. Après examen des

¹ Version Rev 01 établie le 9 mars 2016 afin de compléter la partie *Informations générales*.

² CPM 2015/28.

³ CPM 2015/CRP/03.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

observations et suggestions reçues, une proposition de recommandation de la CMP a été élaborée aux fins d'adoption.

3. La Commission est invitée à:

- 1) *adopter* la proposition de recommandation;
- 2) *encourager* les activités de plaidoyer pour que les Parties contractantes accordent davantage d'attention à la question de la diagnose des organismes nuisibles;
- 3) *encourager* le maintien de la liaison avec les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les organismes de recherche et d'enseignement sur les questions relatives à la diagnose des organismes nuisibles;
- 4) *encourager* le Secrétariat de la CIPV à publier sur la page consacrée aux ressources phytosanitaires les faits nouveaux survenant aux niveaux national, régional et international concernant la diagnose des organismes nuisibles et les protocoles de diagnostic.

PROJET de recommandation de la CMP sur l'importance de la diagnose des organismes nuisibles

Informations générales

La diagnose des organismes nuisibles est un thème transversal qui sous-tend la plupart des activités du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Pour prendre les mesures voulues contre un organisme nuisible, il faut au préalable l'identifier avec exactitude. Par ailleurs, pour permettre un commerce sans risque, la diagnose des organismes nuisibles doit être effectuée rapidement et être extrêmement fiable. Les Parties contractantes réalisent régulièrement des diagnoses des organismes nuisibles, par exemple dans le cadre de la certification des exportations, des inspections à l'importation et des mesures correctives en cas de détection d'un organisme de quarantaine, de la surveillance des organismes nuisibles et des programmes d'éradication. La diagnose de certains organismes nuisibles peut être particulièrement difficile dans la mesure où tout le monde n'a pas accès aux derniers concepts taxonomiques et aux possibilités de diagnose offertes par les nouvelles technologies.

Les résultats de l'enquête générale sur la mise en œuvre de la Convention et des normes menée au moyen du système d'examen et de soutien de la mise en œuvre et d'autres enquêtes réalisées dans ce cadre indiquent qu'il faut améliorer l'accès à l'assistance en matière de diagnose. Cela aiderait certains pays à mettre en œuvre des programmes de surveillance, à déterminer la situation phytosanitaire des organismes nuisibles et à entreprendre des analyses du risque phytosanitaire, entre autres choses. C'est une question fondamentale à laquelle les Parties contractantes et le Secrétariat de la CIPV doivent s'attaquer.

En plus des problèmes internes auxquels font face les Parties contractantes, de nombreuses régions ont constaté une tendance générale à la réduction des compétences dans des disciplines scientifiques fondamentales comme la taxonomie des organismes nuisibles et les capacités diagnostiques classiques.

Recommandation adressée aux Parties contractantes, aux organisations régionales de la protection des végétaux et au Secrétariat de la CIPV:

La CMP reconnaît qu'une diagnose des organismes nuisibles fiable et rapide sous-tend la certification des exportations, les inspections à l'importation et l'application des traitements phytosanitaires appropriés, permet une surveillance phytosanitaire efficace et contribue à la réussite des programmes d'éradication. Pour renforcer les capacités des Parties contractantes en matière de diagnose des organismes nuisibles:

La CMP encourage les Parties contractantes à:
<ul style="list-style-type: none"> • s'assurer de la présence des laboratoires et des compétences voulus à l'appui des activités de diagnose des organismes nuisibles et des activités taxonomiques qui sous-tendent les activités phytosanitaires, en allouant des ressources suffisantes; • partager les connaissances et les compétences avec d'autres pays lorsque c'est possible, par exemple en mettant à disposition des places dans des programmes de formation, en ouvrant l'accès au contrôle des compétences des laboratoires ou en publiant des exemples de pratiques de laboratoire optimales, encourager les publications dans le domaine de la diagnose et de la taxonomie en lien avec les activités phytosanitaires dans les revues scientifiques pertinentes, en particulier dans des formats en accès libre;

<ul style="list-style-type: none"> partager les protocoles de diagnostic utilisés par les ONPV sur la page consacrée aux ressources phytosanitaires de la CIPV, au moyen de liens vers les pages des ressources des ONPV;
<ul style="list-style-type: none"> encourager et aider les experts à contribuer au processus d'établissement des normes de la CIPV en ce qui concerne les protocoles de diagnostic; tenir compte des besoins stratégiques en connaissances spécialisées de la taxonomie des organismes nuisibles et en compétences classiques en matière de diagnose et, lorsque nécessaire, grouper les ressources avec d'autres ONPV afin de garantir que la capacité de diagnose est suffisante et que les capacités sont en place pour répondre aux demandes futures.
La CMP encourage les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) à:
<ul style="list-style-type: none"> soutenir l'élaboration des protocoles de diagnostic et des autres ressources pertinentes pour leur région et à les partager sur les pages consacrées aux ressources phytosanitaires de la CIPV;
<ul style="list-style-type: none"> soutenir l'élaboration de directives sur les exigences relatives aux laboratoires en ce qui concerne la détection des organismes nuisibles ainsi que sur la gestion générale et les aspects techniques d'un laboratoire de diagnose;
<ul style="list-style-type: none"> assurer l'échange de connaissances et la formation sur les méthodes de diagnose et les capacités de laboratoire;
<ul style="list-style-type: none"> œuvrer à l'amélioration des compétences et des capacités au sein de la région, notamment en recensant les experts régionaux;
<ul style="list-style-type: none"> recenser les centres d'expertise auxquels les ONPV de la région peuvent avoir accès et encourager la création de nouveaux centres.